



CONTRAT DE MENSUALISATION

Relatif au paiement de votre facture d'EAU-ASSAINISSEMENT

<p>A la suite de votre adhésion à ce contrat :</p> <p>➔ Vous recevrez un échéancier indiquant le montant et les dates des prélèvements qui seront effectués sur votre compte</p> <p>En cours d'année :</p> <p>➔ Les prélèvements sont effectués le 10 de chaque mois (ou le 1^{er} jour ouvrable qui suit), de février à novembre. Ils représentent la consommation de l'année N-1.</p> <p>➔ Lors du relevé du compteur, si votre consommation présente une variation importante, les mensualités restantes pourront être modifiées (à la hausse ou à la baisse).</p> <p>En fin de période :</p> <p>Vous recevrez une facture du solde à régler</p> <p>➔ Si les prélèvements ont été trop élevés, l'excédent vous sera remboursé</p> <p>➔ Si les prélèvements ont été inférieurs, le solde, déduction faite des prélèvements réalisés, sera prélevé en novembre.</p> <p>Changement de compte en cours d'année :</p> <p>➔ En cas de changement de banque, vous devez remplir une nouvelle autorisation de prélèvement et fournir le RIB de votre nouveau compte. Si vous changez uniquement de compte ou d'agence, vous devez fournir votre nouveau RIB.</p> <p>➔ Si vous nous prévenez avant le 15 du mois, les prélèvements seront effectués sur votre nouveau compte dès le mois suivant. Sinon, la modification interviendra un mois plus tard.</p>	<p>Vous changez d'adresse :</p> <p>Lors de votre déménagement, prévenez la Mairie pour indiquer votre nouvelle adresse, la date de fin de bail et communiquer l'index de votre compteur d'eau. Une facture soldant votre compte vous sera adressée.</p> <p>Renouvellement du contrat :</p> <p>Sauf avis contraire de votre part, la mensualisation est automatiquement reconduite chaque année. Un nouvel échéancier vous sera envoyé en fin d'année pour la nouvelle période.</p> <p>Echéances impayées :</p> <p>➔ Si un de vos prélèvements est rejeté par votre banque, son montant sera ajouté à l'échéance suivante.</p> <p>➔ Si plus de deux prélèvements consécutifs ne peuvent être effectués sur votre compte, l'utilisateur sera exclu de la mensualisation.</p> <p>Fin du contrat :</p> <p>Si vous voulez renoncer à votre contrat, il vous suffit d'en informer la mairie.</p> <p>Mensualisation en cours d'année :</p> <p>Il est possible de souscrire à la mensualisation en cours d'année si cette demande intervient avant la facturation de l'acompte et avant la relève annuelle de votre compteur.</p> <p><i>Voir au verso le paragraphe concernant les données personnelles.</i></p>
--	---

PARTIE A RENVOYER A LA MAIRIE (adresse ci-dessous)

✂.....↓.....

AUTORISATION DE PRELEVEMENT POUR MENSUALISATION	
<p>Après avoir pris connaissance du contrat, j'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, les prélèvements présentés par le Trésor Public pour la facture combinée d'eau potable et assainissement.</p> <p>En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec la mairie.</p>	
JOINDRE IMPERATIVEMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
<p>Partie réservée à l'administration :</p> <p>N° d'abonné : <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/></p>	<p><input type="checkbox"/> Nouvelle demande</p> <p><input type="checkbox"/> Changement RIB</p>
<p>Désignation du créancier : SGC SAINT-AFFRIQUE</p>	
<p>Bénéficiaire : MAIRIE ST-GEORGES-DE-LUZENCON 10 rue des Baleses – 12100 ST-GEORGES-DE-LUZENCON Tel : 05.65.58.41.00 email : emilie.peiffer@saint-georges-de-luzencon.fr</p>	
<p>NOM : Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Désignation du compte à débiter :</p> <p>Etablissement Guichet N° du compte Clé</p> <p><input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/> <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/> <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/></p> <p>Nom et adresse de votre établissement bancaire :</p> <p>.....</p>	
<p>Date : Signature :</p>	

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie pour : souscription au mode de règlement par prélèvement mensuel. La base légale est : l'exécution d'un contrat.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : secrétariat de mairie. Ce document sera conservé en gestion courante jusqu'à la résiliation de l'abonnement et/ou du mode de règlement par prélèvement mensuel.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits, ou pour toute question relative aux traitements de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la collectivité à l'adresse suivante :

mairie@saint-georges-de-luzencon.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.